

COMPTE RENDU DE VISITE DE LA DELEGATION DU CHS-CT AUX SERVICES DU SPF ET DU PRS DE LA ROCHELLE FETILLY LE LUNDI 7 OCTOBRE 2013

Lors du CHS-CT du 20/06/2013, les représentants du personnel ont demandé au Président qu'une visite du SPF (Service de la Publicité Foncière) et du PRS (Pôle de recouvrement Spécialisé) de La Rochelle Fétilly soit organisée avant la fin de l'année 2013, dans le cadre des visites de sites touchés par une restructuration ou un relogement.

La visite a eu lieu le lundi 7 octobre 2013.

La délégation était composée de:

- pour l'administration :
 - M. Dominique SUDRET, Président du CHS-CT
 - Mme Danielle GUILLERME, Responsable de la division BIL de la DDFIP
 - Mme Nadège FOUCHER, Assistante de prévention
 - Mme Isabelle CARON, Médecin de prévention
- pour les représentants du personnel :
 - M. Michel FRANTELE (Solidaires Finances)
 - Mme Evelyne TARIS (FO Finances)
 - Mme Chantal LEBRUN (CGT Finances)
 - M. Franck RIBIERE (CFDT Finances)

Ces deux services se situent au deuxième étage, aile ouest, du CFP de La Rochelle. Ce bâtiment appartient à l'Etat.

1 - Service de la Publicité Foncière

Implanté en juin 2012 à la place précédemment occupé par le PRS et le service de comptabilité du SIE de La Rochelle Est, les bureaux n'ont subi que peu de modifications structurelles en dehors de l'installation d'une banque d'accueil sur la plate-forme palière et d'une ouverture dans la cloison séparant le « fichier » de la comptabilité du SPF. Certains agents se sont plaints d'un courant d'air persistant occasionné par cette ouverture.





La délégation a constaté les défauts et dysfonctionnements suivants :

- l'absence de panneau de consignes de sécurité pour l'incendie ainsi que de noms de responsables clairement identifiés pour organiser l'évacuation.
- un store intérieur, absent depuis sa chute sur un agent en 2012. En août 2013, une entreprise a été chargée de son remplacement mais n'est toujours pas venu procéder à sa ré-installation.
- un réfrigérateur et un appareil à micro-ondes positionnés dans le couloir sont tous les deux branchés sur une prise multiple. Compte tenu de la puissance électrique nécessaire à chacun de ces appareils, l'installation d'une seconde prise doit être envisagée.
- le sas d'accès à l'escalier de secours n'étant pas un lieu de stockage, il y a lieu de veiller à ce qu'il soit libéré de tout encombrement superflu.
- la signalétique d'accès au service semble perfectible.
- Les locaux des archives dédiés au service sont suffisants par la taille. Le changement d'un tube fluorescent grillé s'impose.



2 – Pôle de Recouvrement Spécialisé

Implanté en juin 2012 à la place précédemment occupé par le service de l'enregistrement, il est constitué d'une succession linéaire de 4 bureaux, séparés entre-eux par des semi-cloisons permettant une circulation intérieure.

La délégation a constaté les défauts et dysfonctionnements suivants :

- un panneau de consignes de sécurité incendie existe mais est posé au sol. Il devra être fixé au mur. 
- une prise téléphonique est arrachée du mur et doit être re-fixée (bureau de Mme Andrault).
- de nombreuses boîtes d'archives se trouvent placées au dessus des armoires, faute de place suffisante dans le local dédié à l'archivage au sous-sol. 
- des problèmes d'éblouissements dus aux reflets du soleil sur la façade du bâtiment perpendiculaire nécessitent la pose de stores vénitiens intérieurs. 
- un tableau d'informations internes (panneau de liège encadré d'aluminium) est posé au sol, dans l'attente de sa fixation au mur. Il est susceptible d'entraîner la chute d'un agent. 

3 – Points constatés et ne se rattachant pas spécifiquement à l'un de ces deux services :

- Les toilettes palières destinées à l'ensemble des services du 2ème étage semblent, actuellement, en nombre insuffisant. Cet état de fait se trouve renforcé par la condamnation temporaire d'un des deux sanitaires « femmes ». De plus, certains agents se sont plaint du « timing » trop court de la lumière de ces sanitaires. S'il n'est pas possible de rallonger la durée de fonctionnement, il devra être envisagé le remplacement des boutons avec minuterie par de simples interrupteurs. 
- Dans le prolongement des débats du CHS-CT du mois de septembre 2013, les membres de la délégation ont pu vérifier la réalité des propos tenus par rapport aux tapis de souris et à leur dégradation. Une action pour les remplacer devra être envisagée rapidement pour le confort de leurs utilisateurs. 

En conclusion, il y a lieu de constater que cette visite n'a pas donné lieu à de nombreuses remarques dans la mesure où les locaux ont été rénovés récemment. Toutefois, les quelques points soulevés dans ce compte rendu devront être corrigés dans les meilleurs délais.



Les représentants du personnel

- M. Michel FRANTELE (Solidaires Finances)
- Mme Evelyne TARIS (FO Finances)
- Mme Chantal LEBRUN (CGT Finances)
- M. Franck RIBIERE (CFDT Finances)